



**RESSOURCES FALCO LTÉE**

**ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS  
(NON AUDITÉS)**

**POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES  
30 SEPTEMBRE 2023 ET 2022**

## **AVIS DE NON-VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

**En vertu du Règlement 51-102, partie 4, paragraphe 4.3 (3) (a), si un vérificateur n'a pas effectué l'examen des états financiers intermédiaires consolidés résumés, ceux-ci doivent être accompagnés d'un avis indiquant que les états financiers n'ont pas été vérifiés par un auditeur.**

**Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ci-joints de Ressources Falco Itée ont été préparés par la direction de la Société, qui en assume la responsabilité.**

**L'auditeur indépendant de la Société n'a pas effectué un examen des présents états financiers conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada pour l'examen des états financiers intermédiaires par l'auditeur d'une entité.**

# Ressources Falco Itée

## Bilans consolidés

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	5 132 141	5 920 920
Comptes débiteurs	364 458	683 978
Charges payées d'avance et autres actifs	188 571	224 967
	<u>5 685 170</u>	<u>6 829 865</u>
<b>Actifs non courants</b>		
Trésorerie affectée	905 000	905 000
Immobilisations corporelles (note 5)	135 841 072	133 469 045
Autres actifs non courants (note 6)	1 728 528	1 728 528
	<u>138 474 600</u>	<u>136 102 573</u>
<b>Total des actifs</b>	<u><b>144 159 770</b></u>	<u><b>142 932 438</b></u>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus	755 240	955 409
Passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)	155 681	434 765
	<u>910 921</u>	<u>1 390 174</u>
<b>Passifs non courants</b>		
Passif sur contrat (note 6)	56 212 118	54 714 134
Prêt convertible (note 7)	21 520 932	21 074 432
Débeture convertible (note 8)	12 297 300	11 982 788
Impôts sur le résultat différés	1 651 150	1 644 551
	<u>91 681 500</u>	<u>89 415 905</u>
<b>Total des passifs</b>	<u><b>92 592 421</b></u>	<u><b>90 806 079</b></u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions	133 121 212	133 121 212
Bons de souscription	650 397	650 397
Surplus d'apport	16 399 979	16 355 908
Déficit	(98 604 239)	(98 001 158)
<b>Total des capitaux propres</b>	<u><b>51 567 349</b></u>	<u><b>52 126 359</b></u>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<u><b>144 159 770</b></u>	<u><b>142 932 438</b></u>
<b>Continuité d'exploitation (note 1)</b>		
<b>Engagements (note 17)</b>		

Les capitaux propres sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

## Ressources Falco Itée

États consolidés de la perte et de la perte globale

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Charges</b>		
Consultants et rémunération	550 730	565 017
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	44 071	130 120
Frais de bureau et administratifs	89 963	87 440
Honoraires professionnels	202 009	66 060
Relations avec les investisseurs et les actionnaires	29 971	44 620
Exploration et évaluation	150 515	170 466
Crédits d'impôt remboursables	(34 962)	(116 129)
Déplacements	3 698	4 199
Amortissement (note 5)	6 985	2 875
Recouvrement des coûts	(63 249)	(169 362)
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(979 731)</b>	<b>(785 306)</b>
Produits d'intérêts	104 157	83 417
Gain latent sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)	279 084	84 362
Gain de change	8	1 826
<b>Perte avant les impôts sur le résultat</b>	<b>(596 482)</b>	<b>(615 701)</b>
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat différés	(6 599)	8 074
<b>Perte nette et perte globale</b>	<b>(603 081)</b>	<b>(607 627)</b>
<b>Perte nette par action ordinaire (note 12)</b>		
De base et diluée	(0,00)	(0,00)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (note 12)</b>		
De base et dilué	<b>271 577 879</b>	<b>271 577 879</b>

La perte nette et la perte globale sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

# Ressources Falco Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Perte nette	(603 081)	(607 627)
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	44 071	130 120
Amortissement (note 5)	6 985	2 875
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	6 599	(8 074)
Gain latent sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)	(279 084)	(84 362)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	319 520	116 278
Charges payées d'avance et autres actifs	36 396	75 925
Comptes fournisseurs et frais courus	(6 916)	(184 326)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(475 510)</b>	<b>(559 191)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Investissements dans les immobilisations corporelles	(313 269)	(1 330 592)
Diminution des placements à court terme	-	3 000 000
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b>(313 269)</b>	<b>1 669 408</b>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(788 779)</b>	<b>1 110 217</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>5 920 920</b>	<b>9 020 845</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>5 132 141</b>	<b>10 131 062</b>
<b>Renseignements complémentaires (note 16)</b>		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

## Ressources Falco Itée

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions \$	Bons de sous- cription \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total \$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>	<b>271 577 879</b>	<b>133 121 212</b>	<b>650 397</b>	<b>16 355 908</b>	<b>(98 001 158)</b>	<b>52 126 359</b>
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(603 081)	(603 081)
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	-	-	-	44 071	-	44 071
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>271 577 879</b>	<b>133 121 212</b>	<b>650 397</b>	<b>16 399 979</b>	<b>(98 604 239)</b>	<b>51 567 349</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2022</b>	<b>271 577 879</b>	<b>133 121 212</b>	<b>947 897</b>	<b>15 615 190</b>	<b>(94 605 740)</b>	<b>55 078 559</b>
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(607 627)	(607 627)
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	-	-	-	153 401	-	153 401
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>271 577 879</b>	<b>133 121 212</b>	<b>947 897</b>	<b>15 768 591</b>	<b>(95 213 367)</b>	<b>54 624 333</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

## 1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco Itée (« Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juin 2015. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 29 avril 2021, la Société a déposé sur SEDAR la mise à jour du rapport technique intitulé « *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project* » avec une date d'effet au 18 mars 2021 (l'« étude de faisabilité mise à jour »), conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* et relatif à son gisement Horne 5 situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 » ou le « gisement Horne 5 »).

Les présents états financiers consolidés résumés non audités ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 30 septembre 2023, la Société avait un fonds de roulement de 4 774 249 \$ (incluant un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 5 132 141 \$), un déficit accumulé de 98 604 239 \$ et avait subi une perte de 603 081 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation à l'exception de l'entente de flux argentifère (l'« entente de flux argentifère ») conclue avec Redevances Aurifères Osisko Itée (« Redevance Osisko ») le 27 février 2019 (note 6). Redevances Osisko, par le biais de l'entente de flux argentifère et du prêt convertible (voir note 7), et Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») (une société affiliée à Redevances Osisko) qui détient une participation de 17,3 % dans Falco, sont considérées comme des sociétés qui exercent une influence notable sur la Société et qui sont donc des parties liées en vertu de la norme IAS 24, *Information relative aux parties liées*.

Le fonds de roulement au 30 septembre 2023 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 septembre 2024. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés résumés non audités ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gisement Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, incluant sans s'y limiter, atteindre les prochains jalons de l'entente de flux argentifère et l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé (voir les notes 6, 7 et 8), rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

## 2. Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par le Bureau international des normes comptables (*International Accounting Standards Board* ou l'« IASB ») et qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme *International Accounting Standard* (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, lesquels ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

---

## 2. Base d'établissement (suite)

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 22 novembre 2023.

Les conventions comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont les mêmes que celles appliquées dans nos plus récents états financiers consolidés annuels audités.

## 3. Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la Société porte des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses quant aux montants présentés à titre d'actifs et de passifs et aux montants présentés à titre de charges. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement apparents à partir d'autres sources. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents. Les jugements, estimations et hypothèses comptables critiques sont les mêmes que ceux qui figurent dans les derniers états financiers annuels audités de Falco.

Les groupes d'actifs sont passés en revue pour des indications de dépréciation à chaque date de bilan ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié.

Pour les immobilisations corporelles, les facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, des preuves que la valeur d'un actif a baissé au cours de la période, des changements significatifs ayant eu un effet défavorable sur la Société ont eu lieu au cours de la période, des preuves de la désuétude d'un actif ou de dommages matériels ont été constatées, et la valeur comptable des actifs nets de la Société dépasse sa capitalisation boursière. Pour évaluer la dépréciation des immobilisations corporelles, la direction estime la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en se basant sur les futurs flux de trésorerie actualisés.

L'évaluation de la dépréciation d'actifs financiers nécessite de porter des jugements afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des actifs non financiers. Tout changement dans les jugements utilisés pour déterminer la juste valeur des actifs non financiers pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation.

La direction a déterminé qu'une indication que les actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables s'est produite au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023. Certains coûts capitalisés à l'égard du projet Horne 5 sont inclus dans les immobilisations corporelles. Le projet Horne 5 est l'actif non financier le plus important de Falco et il a été déterminé comme étant l'UGT de Falco au 30 septembre 2023.

Au 30 septembre 2023, Falco a déterminé le montant recouvrable de l'UGT en utilisant la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de cession (« JVDCC ») laquelle a été évaluée au moyen d'un modèle basé sur les flux de trésorerie actualisés, en tenant compte des dépenses en immobilisations devant être engagées pour mener le projet Horne 5 à terme jusqu'à la fin de l'échéancier de construction prévu, ainsi que la trésorerie générée par les ventes ultérieures de la production issue du projet Horne 5 en se basant sur les hypothèses du projet. Les principales hypothèses employées dans ce calcul comprennent les dépenses en immobilisations du projet Horne 5, le volume de production estimé, le prix de vente de l'or à long terme (1 700 \$ US/oz), le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à long terme (1,00 \$ US = 1,30 \$), les coûts d'exploitation prévus, et le taux d'actualisation (15,0 %), en se basant sur une estimation des risques associés aux flux de trésorerie projetés en fonction des meilleurs renseignements disponibles au moment du test de dépréciation. La Société a déterminé que le montant recouvrable dépassait la valeur comptable et par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

La JVDCC estimée peut être affectée par un ou plusieurs changements des estimations utilisées. Tout changement des estimations importantes lors de périodes futures pourrait donner lieu à une charge de dépréciation. La formulation d'hypothèses pour déterminer le montant recouvrable de l'UGT du projet Horne 5 nécessite l'exercice d'un jugement important par la direction.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

## 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 septembre 2023	30 juin 2023
	\$	\$
Trésorerie	482 141	695 920
Équivalents de trésorerie	4 650 000	5 225 000
	<u>5 132 141</u>	<u>5 920 920</u>

Les équivalents de trésorerie au 30 septembre 2023 se composent de dépôts à terme rachetables portant intérêt à un taux moyen pondéré de 5,5 % avec diverses échéances jusqu'en décembre 2023.

## 5. Immobilisations corporelles

	Équipement minier	Terrains et bâtiments	Construction en cours	Équipement de bureau et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>					
Solde au 30 juin 2022	18 317 509	22 916 609	81 066 946	475 780	122 776 844
Ajouts	-	50 040	1 889 029	57 394	1 996 463
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	9 129 871	-	9 129 871
Solde au 30 juin 2023	<u>18 317 509</u>	<u>22 966 649</u>	<u>92 085 846</u>	<u>533 174</u>	<u>133 903 178</u>
Ajouts	-	7 240	112 776	-	120 016
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	2 258 996	-	2 258 996
Solde au 30 septembre 2023	<u>18 317 509</u>	<u>22 973 889</u>	<u>94 457 618</u>	<u>533 174</u>	<u>136 282 190</u>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 30 juin 2022	-	-	-	418 284	418 284
Amortissement	-	-	-	15 849	15 849
Solde au 30 juin 2023	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>434 133</u>	<u>434 133</u>
Amortissement	-	-	-	6 985	6 985
Solde au 30 septembre 2023	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>441 118</u>	<u>441 118</u>
<b>Valeur comptable</b>					
Au 30 juin 2023	18 317 509	22 966 649	92 085 846	99 041	133 469 045
Au 30 septembre 2023	18 317 509	22 973 889	94 457 618	92 056	135 841 072

## 6. Passif sur contrat

Le 27 février 2019, la Société et Redevances Osisko (les « parties ») ont conclu l'entente de flux argentifère, en vertu de laquelle Redevances Osisko s'est engagé à fournir à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 000 000 \$, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payables de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 000 000 \$ à la clôture de l'entente de flux argentifère, déduction faite de tout montant dû par la Société à Redevances Osisko (le « premier versement »);
- Un deuxième dépôt de 20 000 000 \$ lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface (le « deuxième versement »);
- Un troisième dépôt de 35 000 000 \$ suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et l'exercice d'un minimum de 100 000 000 \$ sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine (le « troisième versement »);
- Un quatrième dépôt de 60 000 000 \$ lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée (le « quatrième versement »); et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 000 000 \$ à la seule discrétion de Redevances Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt (le « cinquième versement »).

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

## 6. Passif sur contrat (suite)

Selon les termes de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le cinquième versement optionnel est effectué. En contrepartie de l'argent livré en vertu de cette entente, Redevances Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux argentifère. En vertu de l'entente de flux argentifère, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2 000 000 \$, payables lorsque Redevances Osisko fournira le troisième versement en vertu de l'entente de flux argentifère. Les obligations de Falco envers Redevances Osisko relativement à l'entente de flux argentifère sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars; cet acte de premier rang a été subordonné en faveur du titre octroyé à Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») dans le cadre de la débenture convertible (voir note 8).

Le 31 janvier 2020, le 27 novembre 2020 et le 31 janvier 2022, les parties ont modifié l'entente de flux argentifère pour reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables au financement par Redevances Osisko des versements par tranches restantes et certaines autres échéances. Le 19 août 2021, la Société a reçu de Redevances Osisko une avance partielle de 10 000 000 \$ sur le deuxième versement de 20 000 000 \$ prévu dans le cadre de l'entente de flux argentifère. Le 23 février 2023, Falco et Redevances Osisko ont convenu de modifier l'entente de flux argentifère avec prise d'effet au 31 janvier 2023, afin de reporter au 31 janvier 2025 les échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables au financement par Redevances Osisko du solde résiduel des deuxième et troisième versements par tranches, ces versements devant être financés de façon concomitante si les conditions qui s'y rattachent sont satisfaites.

Au 30 septembre 2023 et au 30 juin 2023, la Société avait engagé, sur une base cumulative, 1 728 528 \$ en frais de transaction en lien avec le passif sur contrat, lesquels sont comptabilisés dans les autres actifs non courants au bilan consolidé.

La répartition du passif sur contrat est comme suit :

	\$
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>48 898 002</b>
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	5 816 132
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>54 714 134</b>
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	1 497 984
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>56 212 118</b>

En vertu de l'IFRS 15, l'entente de flux argentifère est considérée comme ayant une composante de financement significative. En tant que tel, l'intérêt est cumulé et ajouté au passif sur contrat. Le passif sur contrat commencera à être graduellement comptabilisé comme faisant partie des produits sur la durée de vie de la mine une fois que les livraisons dans le cadre de l'entente de flux argentifère commenceront. La Société enregistre un intérêt hors caisse théorique, qui peut être capitalisé dans les immobilisations corporelles en tant que coûts d'emprunt, à chaque date des états financiers en se basant sur le taux d'intérêt implicite déterminé à la conclusion et/ou à la modification de l'entente de flux argentifère. Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en vigueur. Cet intérêt cumulé est un élément hors caisse et n'est donc pas présenté à l'état consolidé résumé des flux de trésorerie.

## 7. Prêt convertible

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Redevances Osisko (le « prêt garanti ») de 10 000 000 \$ (le « montant de capital »). Le 22 novembre 2019, le prêt garanti a été modifié de façon à accroître le montant de capital de 5 900 000 \$ (le « montant de capital augmenté »), pour s'établir à 15 900 000 \$ (le « montant de capital modifié ») et la date d'échéance a été reportée du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020. Selon les termes du prêt garanti, les intérêts étaient payables sur le montant de capital modifié à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement.

Le 17 novembre 2020, la Société a signé une entente exécutoire avec Redevances Osisko visant à reporter la date d'échéance du prêt garanti du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 (le « report de l'échéance »). Avec les intérêts capitalisés, le montant de capital à rembourser en vertu du prêt garanti à cette date était de 17 596 136 \$. En contrepartie du report de l'échéance, le prêt garanti a aussi été modifié de façon à devenir convertible (le « prêt convertible »), après le premier anniversaire de la date de clôture, en actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») à un prix de conversion de 0,55 \$ par action ordinaire. Le prêt convertible portait intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

## 7. Prêt convertible (suite)

En contrepartie du report de l'échéance, la Société a émis à Redevances Osisko 10 664 324 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « bons de souscription »), chaque bon de souscription pouvait être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,69 \$ jusqu'à 24 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de l'exercice. Redevances Osisko pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion.

Le 24 janvier 2023, Falco a finalisé une entente avec Redevances Osisko visant à reporter l'échéance du prêt convertible du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance du prêt convertible, ce prêt a aussi été modifié (collectivement avec le report de la date d'échéance du prêt convertible, les « modifications du prêt convertible ») (i) afin que l'intérêt cumulé sur le prêt convertible existant soit capitalisé, de telle sorte que le montant de capital du prêt convertible modifié était de 20 484 195 \$, (ii) afin d'augmenter le taux d'intérêt du prêt convertible de 7 % par année à 8 % par année, et (iii) afin de réduire le prix de conversion du prêt convertible de 0,55 \$ à 0,50 \$ par action ordinaire. De plus, les 10 664 324 bons de souscription détenus antérieurement par Redevances Osisko ont été remplacés par 10 664 324 bons de souscription (les « bons de souscription de remplacement »), pouvant être exercés au prix d'exercice de 0,65 \$ et expirant le 31 décembre 2024, simultanément au prêt convertible dans sa version modifiée.

Les obligations de Falco envers Redevances Osisko en vertu du prêt convertible sont garanties par un acte d'hypothèque d'un montant maximal de 25 000 000 \$ sur tous les actifs de Falco autres que le projet Horne 5, subordonné à la garantie accordée à Glencore Canada dans le cadre de la débenture convertible (voir la note 8).

Les transactions affectant le prêt convertible sont les suivantes :

	\$
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>19 408 400</b>
Intérêts	1 817 973
Frais de transaction	(77 943)
Juste valeur des bons de souscription de remplacement	(73 998)
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>21 074 432</b>
Intérêts	446 500
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>21 520 932</b>

Le montant de capital du prêt convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

## 8. Débenture convertible

Le 27 octobre 2020, la Société a conclu une entente avec Glencore Canada pour une débenture convertible garantie de premier rang de 10 000 000 \$ (la « débenture convertible »), qui avait un terme initial de 12 mois et portait intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés ont été capitalisés sur une base trimestrielle en ajoutant le montant des intérêts au montant de capital de la débenture convertible, à moins que la Société ne choisisse, à son gré, d'acquitter en espèces toute somme d'intérêts cumulés. Dans certaines circonstances, Falco avait le droit de reporter la date d'échéance de six mois. La débenture convertible pouvait être convertie en actions ordinaires dans un délai de 10 jours suivant la date d'échéance à la seule discrétion de Glencore Canada au prix de conversion de 0,41 \$ par action ordinaire.

Falco a émis à Glencore Canada 12 195 122 bons de souscription, chaque bon de souscription pouvait être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,51 \$ jusqu'à 12 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de l'exercice. Glencore Canada pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

## 8. Débenture convertible (suite)

Le 13 octobre 2021, la Société a convenu avec Glencore Canada de reporter la date d'échéance de la débenture convertible du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022, étant donné que les circonstances permettant un tel report étaient conformes aux modalités de la débenture convertible. Compte tenu du report de la date d'échéance de la débenture convertible, la Société a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription émis à Glencore en parallèle à la débenture convertible, du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022. Toutes les autres modalités des bons de souscription sont restées inchangées, incluant le prix d'exercice de 0,51 \$ par action ordinaire.

Le 27 avril 2022, la Société et Glencore ont conclu une entente visant à reporter la date d'échéance de la débenture convertible, du 27 avril 2022 au 27 avril 2023 (la « date d'échéance modifiée »). Les intérêts courus sur la débenture convertible existante ont été capitalisés de telle sorte que le capital de la débenture convertible modifiée est d'environ 11 095 976 \$.

Dans le cadre du report de la date d'échéance, le prix de conversion de la débenture convertible a été modifié à 0,40 \$ par action ordinaire et le taux d'intérêt à 8 % par année, composé trimestriellement. Selon ses conditions, la débenture convertible peut être convertie en actions ordinaires de la Société dans les 10 jours précédant la date d'échéance ou à la date d'échéance, mais Glencore a le droit de se prévaloir de son droit de conversion par anticipation en fournissant un préavis écrit à la Société. Ce dernier report a été considéré comme un règlement de la débenture convertible initiale (10 000 000 \$).

Simultanément, Falco a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription de Glencore Canada (les « bons de souscription modifiés ») du 27 avril 2022 au 27 avril 2023. Le prix d'exercice de ces bons de souscription a été réduit à 0,41 \$ l'action ordinaire. Toutes les autres modalités de ces bons de souscription demeurent inchangées. Ce dernier report est considéré comme un règlement des bons de souscription originels (12 195 122 bons de souscription).

En contrepartie de la modification et du report, Falco a émis à Glencore Canada 2 866 036 bons de souscription supplémentaires (les « bons de souscription supplémentaires »). Chaque bon de souscription supplémentaire peut être exercé contre une action ordinaire et ses modalités sont identiques à celles des bons de souscription modifiés.

Le 24 janvier 2023, Falco a finalisé une entente avec Glencore Canada visant à reporter la date d'échéance de la débenture convertible du 27 avril 2023 au 31 décembre 2024. En contrepartie du report de la date d'échéance de la débenture convertible, ce prêt a été modifié : (i) afin que l'intérêt cumulé sur la débenture convertible existante soit capitalisé de telle sorte que le montant de capital de la débenture convertible modifiée totalise 11 770 710 \$, (ii) afin d'augmenter le taux d'intérêt de la débenture convertible de 8 % par année à 9 % par année, et (iii) afin de réduire le prix de conversion de la débenture convertible de 0,40 \$ à 0,36 \$ par action ordinaire. De plus, les 15 061 158 bons de souscription détenus par Glencore Canada, chacun pouvant être exercé pour une action ordinaire au prix d'exercice de 0,41 \$ et expirant le 27 avril 2023, ont été modifiés de façon à pouvoir être exercés au prix d'exercice de 0,38 \$ et expirer le 31 décembre 2024 (les « bons de souscription prolongés »), simultanément à la débenture convertible dans sa version modifiée.

La débenture convertible est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs détenus par Falco. Glencore Canada libèrera la garantie lors du règlement de la débenture convertible et du remboursement des intérêts. Tant que Glencore Canada détiendra (ou sera réputé détenir) une participation en capitaux propres d'au moins 5 % dans la Société, cette dernière aura le droit de maintenir son intérêt au prorata dans Falco en participant aux financements par capitaux propres et autres instruments dilutifs.

Les transactions affectant la débenture convertible sont les suivantes :

	\$
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>10 794 418</b>
Intérêts	1 492 719
Frais de transaction	(38 971)
Juste valeur des bons de souscription prolongés	(265 378)
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>11 982 788</b>
Intérêts	314 512
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>12 297 300</b>

Au cours des périodes de trois mois terminés le 30 septembre 2023 et 2022, le montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

## Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

### 9. Passifs dérivés liés aux bons de souscription

Conformément aux IFRS, un contrat visant l'émission d'un nombre variable d'actions ne correspond pas à la définition de capitaux propres et doit donc être classé comme un passif dérivé et évalué à la juste valeur, avec les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale à chaque date de bilan. Les passifs dérivés liés aux bons de souscription seront ultimement convertis en actions ordinaires lorsque les bons de souscription seront exercés, ou seront éteints à l'échéance des bons de souscription en circulation, et ne résulteront pas en déboursés de trésorerie pour la Société. Immédiatement avant l'exercice, les bons de souscription sont réévalués à leur juste valeur estimative. Au moment de l'exercice, la valeur intrinsèque est transférée au capital-actions (la valeur intrinsèque étant le cours de l'action à la date de l'exercice du bon de souscription, moins le prix d'exercice du bon de souscription). Toute juste valeur résiduelle est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale en tant de variation de la juste valeur estimative des passifs dérivés liés aux bons de souscription.

Le tableau suivant présente les variations des passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société :

	Bons de souscription liés à la dette convertible		Bons de souscription liés au prêt convertible		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>15 061 158</b>	<b>178 309</b>	<b>10 664 324</b>	<b>-</b>	<b>25 725 482</b>	<b>178 309</b>
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(175 263)	-	-	-	(175 263)
Expiration des bons de souscription (note 7)	-	-	(10 664 324)	-	(10 664 324)	-
Bons de souscription de remplacement (note 7)	-	-	10 664 324	73 998	10 664 324	73 998
Bons de souscription prolongés (note 8)	-	265 378	-	-	-	265 378
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	69 764	-	22 579	-	92 343
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>15 061 158</b>	<b>338 188</b>	<b>10 664 324</b>	<b>96 577</b>	<b>25 725 482</b>	<b>434 765</b>
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(209 327)	-	(69 757)	-	(279 084)
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>15 061 158</b>	<b>128 861</b>	<b>10 664 324</b>	<b>26 820</b>	<b>25 725 482</b>	<b>155 681</b>

La réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription est comptabilisée à l'état de la perte et de la perte globale.

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes à chaque date de présentation de l'information financière et à la date d'émission :

	Bons de souscription prolongés					
	30 septembre 2023	30 juin 2023	24 janvier 2023	31 décembre 2022	30 septembre 2022	30 juin 2022
Taux d'intérêt sans risque	4,92 %	4,52 %	3,56 %	5,15 %	4,43 %	2,74 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	1,3 an	1,5 an	1,9 an	0,3 an	0,4 an	0,6 an
Volatilité annualisée	75 %	76 %	67 %	93 %	69 %	57 %
Taux de dividende	-	-	-	-	-	-
Juste valeur par bon de souscription	0,003 \$	0,017 \$	0,013 \$	0,002 \$	0,004 \$	0,01 \$

Ces passifs dérivés liés aux bons de souscription sont des évaluations récurrentes de la juste valeur de niveau 3. Le principal élément de niveau 3 utilisé par la direction pour estimer la juste valeur est la volatilité prévue.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

## 10. Capital-actions et bons de souscription

### Capital-actions

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Émises et payées en entier : 271 577 879 actions ordinaires

### Bons de souscription

Le tableau qui suit présente les variations des bons de souscription :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>47 675 482</b>	<b>0,54</b>
Échus	(11 014 324)	0,70
Émis (note 7)	10 664 324	0,65
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>47 325 482</b>	<b>0,52</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>47 325 482</b>	<b>0,52</b>
<b>Bons de souscription avec option d'exercice sans décaissement</b>	<b>25 725 482</b>	<b>0,49</b>

## 11. Rémunération fondée sur des actions

Le tableau qui suit résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions ordinaires incessibles (les « options ») au cours des deux derniers exercices :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>16 221 867</b>	<b>0,44</b>
Attribuées	150 000	0,33
Échus	(2 219 978)	0,86
Abandonnées	(153 556)	0,34
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>13 998 333</b>	<b>0,37</b>
Abandonnées	(117 001)	0,39
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>13 881 332</b>	<b>0,37</b>
<b>Options pouvant être exercées au 30 septembre 2023</b>	<b>10 110 999</b>	<b>0,36</b>

La rémunération sous forme d'options d'achat d'actions pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023 s'élève à 44 071 \$ (153 401 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022), dont un montant nul a été capitalisé au poste *construction en cours* (23 281 \$ a été capitalisé au poste construction en cours pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022).

## 12. Perte nette par action

En raison des pertes nettes pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

## 13. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et certains membres de la haute direction de la Société. La rémunération payée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022 :

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	332 350	316 380
Rémunération fondée sur des actions	46 655	106 435
	379 005	422 815

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023, un montant de 27 000 \$ (54 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022) a été facturé par Redevances Osisko pour des services professionnels et pour l'accès à des espaces à bureaux. Un montant de 15 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 30 septembre 2023 (35 000 \$ au 30 juin 2023).

Au 30 septembre 2023, la charge d'intérêt sur le prêt convertible s'élevait à 1 161 567 \$ (725 234 \$ au 30 juin 2023). L'intérêt engagé sur le prêt convertible pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023 était de 446 500 \$ et a été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé. Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022, l'intérêt engagé sur le prêt convertible était de 452 959 \$ et a été capitalisé dans les immobilisations corporelles.

Durant la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023, un montant de 83 000 \$ a été facturé par Osisko Développement pour des services professionnels (94 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022). Un montant de 83 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 30 septembre 2023 (95 000 \$ au 30 juin 2023).

Durant la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023, la Société a fourni des services professionnels d'un montant total de 63 249 \$ à des entreprises associées de Redevances Osisko (169 362 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022), qui ont été comptabilisés au recouvrement des coûts à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

## 14. Juste valeur des instruments financiers

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société sont évalués à la juste valeur aux bilans résumés consolidés résumés en date du 30 septembre 2023 (voir note 9).

Au 30 septembre 2023 et au 30 juin 2023, les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan consolidé se composent de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et frais courus, de la dette hôte du prêt convertible et de la débenture convertible. La juste valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, et des comptes fournisseurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du prêt convertible et de la débenture convertible est de 20 200 000 \$ et 11 830 000 \$, respectivement (évaluation de niveau 3).

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

## 15. Risque de liquidité

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. Au 30 septembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composaient de soldes bancaires et de placements à court terme très liquides (note 4). Comme décrit à la note 1, la position de liquidité de la Société au 30 septembre 2023 ne sera pas suffisante pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 septembre 2024.

Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 30 septembre 2023 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	755 240	-	-
Passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	-	-
Prêt convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	-	23 900 000	-
Débiteure convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	-	14 000 000	-

## 16. Renseignements supplémentaires sur les états des flux de trésorerie

	Trois mois terminés le 30 septembre 2023	Trois mois terminés le 30 septembre 2022
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et frais courus		
Au début de la période	353 484	1 427 327
À la fin de la période	160 231	593 235
Produit d'intérêt reçu	104 157	83 417

## 17. Engagements

### Entente d'acquisition

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de transactions ultérieures entre Glencore Canada et BaseCore Metals LP (« Basecore »), BaseCore détenait une redevance du rendement net de fonderie (« NSR ») de 2 % sur le projet Horne 5 (la « redevance NSR sur Horne 5 »). Le 12 juillet 2022, BaseCore a assigné à Sandstorm Gold Ltd la totalité de ses droits, titres et intérêts dans la redevance NSR sur Horne 5.

Certains des droits de Glencore Canada en vertu de l'entente d'acquisition sont garantis par un acte d'hypothèque en faveur de Glencore Canada pour un montant maximal de 100 000 000 \$. Les obligations de Falco envers Sandstorm en ce qui a trait au droit de redevance sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 45 000 000 \$.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

### Systemes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente initiale pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour le projet Horne 5 (le « contrat »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le contrat, d'une valeur estimée à 28 900 000 \$, dont 8 225 000 \$ étaient engagés et payés au 30 septembre 2023, peut être résilié en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Ces montants sont comptabilisés dans les équipements miniers.

# Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2023 et 2022

(non audités)

(en dollars canadiens)

---

## 17. Engagements (suite)

### Ententes d'écoulement

Le 27 octobre 2020, Falco a conclu des ententes avec Glencore Canada et ses sociétés affiliées (« Glencore ») en lien avec le projet Horne 5. Les ententes comprennent des ententes d'écoulement de concentré de cuivre et de zinc sur la durée de vie de la mine (les « ententes d'écoulement »). Selon les modalités des ententes d'écoulement, Glencore achètera auprès de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits durant la durée de vie de la mine du projet Horne 5.

### First Quantum

En juin 2021, Falco a conclu une convention d'option (la « convention ») avec First Quantum Minerals Ltd (« First Quantum ») en vertu de laquelle First Quantum a accordé à la Société le droit unique et exclusif d'acquérir une participation indivise de 100 % (l'« option ») dans les sites Norbec situés à proximité de la ville (les « propriétés »). La Société a versé 1 000 000 \$ (le « coût de l'option ») à First Quantum le 20 août 2021, sous la forme de : (i) un paiement en espèces de 500 000 \$ (le « paiement en espèces ») et (ii) l'émission de 1 265 182 actions ordinaires d'une valeur globale de 500 000 \$ (les « actions de la contrepartie ») en se basant sur le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur la période de cinq jours de séance se terminant deux jours ouvrables avant la date du paiement en espèces.

Suivant la décision de la Société d'exercer l'option : (i) First Quantum transférera les propriétés à Falco; (ii) la Société prendra en charge les passifs environnementaux historiques et éventuels en lien avec l'ancien site minier situé sur les propriétés; et (iii) First Quantum fera des paiements en espèces à Falco représentant le remboursement du coût de l'option, ainsi que d'autres paiements totalisant 3 500 000 \$ (500 000 \$ à la date du transfert des propriétés et 1 000 000 \$ à chacun des trois anniversaires consécutifs de cette dernière). L'option peut être exercée, à certaines conditions, jusqu'au 31 décembre 2022. First Quantum conservera une redevance de 2 % NSR sur toute production du secteur correspondant aux concessions minières 177 et 517, qui font partie des propriétés.

Le 16 décembre 2022, Falco et First Quantum ont prolongé la période d'exercice de l'option jusqu'au 30 juin 2024. De plus, l'option a été modifiée afin de retirer l'exigence pour First Quantum de faire les paiements en espèces.

Advenant que l'option soit exercée par la Société, First Quantum conservera une redevance de 2 % NSR sur toute production du secteur correspondant aux concessions minières 177 et 517, qui font partie des propriétés.